

Bilan

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : 2025

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024	En Euros	Année 2025	Année 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	78 344	80 616
Immobilisations incorporelles	1 029	1 029	0	0	Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0	Ecart de réévaluation	0	176 491
Autres immobilisations incorporelles	1 029	1 029	0	0	Projet associatif et réserves	28 000	28 000
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0	Report à nouveau	- 118 190	- 133 775
Immobilisations corporelles	375 134	260 280	114 854	370 733	Excédent ou déficit de l'exercice	165 108	- 163 178
Terrains	0	0	0	61 702	Situation nette (sous-total)	153 261	- 11 846
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	Subventions d'investissement	25 922	52 710
Constructions	0	0	0	232 767	I. Fonds propres	179 183	40 864
Installations techniques, matériel et outillage industriels	98 470	74 019	24 452	29 848	Ecart de combinaison	0	0
Autres immobilisations corporelles:	235 357	186 261	49 096	12 330	II. Ecart de combinaison	0	0
<i>Installations générales, agencements divers</i>	17 701	17 700	0	3 873	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
<i>Matériel de transport</i>	79 481	53 191	26 291	6 256	Fonds dédiés	185 530	161 561
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	136 040	113 235	22 804	2 200	III. Fonds reportés et dédiés	185 530	161 561
<i>Mobilier</i>	2 135	2 135	0	0	Provisions pour risques	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	41 307	0	41 307	34 086	Provisions pour charges	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0	IV. Provisions	0	0
Immobilisations financières	53 658	0	53 658	53 658	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	76 381
Participations	0	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Autres titres immobilisés	51 208	0	51 208	51 208	Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Prêts	0	0	0	0	Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Autres	2 450	0	2 450	2 450	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	798 553	739 982
I. Actif immobilisé	429 821	261 309	168 512	424 391	Dettes des legs ou donations	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	28 436	Dettes fiscales et sociales	148 993	166 892
Autres approvisionnements	0	0	0	0	Dettes sur immobilisations	0	0
Marchandises	0	0	0	28 436	Autres dettes (dont charges à payer)	12 484	14 029
Créances	890 414	162 372	728 042	490 027	Produits constatés d'avance	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	V. Dettes	960 031	997 283
Créances clients et comptes rattachés	510 124	145 848	364 277	421 146	VI. Ecart de conversion Passif	0	
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 324 744	1 199 708
Autres créances (dont produits à recevoir)	380 290	16 524	363 766	68 881			
Charges constatées d'avance	0	0	0	0			
Valeurs mobilières de placement et FNS	341 106	0	341 106	149 266			
Disponibilités	87 083	0	87 083	107 589			
Charges constatées d'avance N-1	0	0	0	0			
II. Actif circulant	1 318 603	162 372	1 156 231	775 317			
III. Ecart de conversion Actif	0	0	0	0			
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 748 424	423 681	1 324 743	1 199 708			

Compte de résultat

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : 2025

En Euros	Année 2025	Année 2024
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	491 957	455 471
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	755 393	675 525
Concours publics et subventions d'exploitation	148 146	146 693
Ressources liées à la générosité du public	174 030	171 914
<i>Dons manuels</i>	164 580	162 264
<i>Mécénats</i>	9 450	9 650
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	433 217	356 918
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	42 376	10 354
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	600 000	0
Autres produits	127 468	52 816
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	21 459	28 691
<i>Produits d'initiatives</i>	85 076	24 126
<i>Autres</i>	20 934	0
Utilisations des fonds dédiés	37 211	69 302
I - Produits d'activité	2 054 405	1 263 468
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	207 378	272 355
Variations de stock	28 436	- 28 436
Autres achats	59 783	26 907
Services extérieurs	80 933	95 154
Autres services extérieurs	206 794	256 658
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	179 738	200 595
Impôts, taxes et versements assimilés	28 000	24 780
Salaires	389 121	313 371

Compte de résultat

Cotisations sociales	77 098	75 104
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	68 891	28 809
- sur immobilisations	32 667	28 809
- sur immobilisations destinées à être cédées	0	0
- sur actif circulant	36 223	0
- pour risques et charges	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	288 491	0
Autres charges	219 025	136 344
Reports en fonds dédiés	61 179	29 852
II - Charges d'activité	1 894 866	1 431 496
Résultat d'activité	159 538	- 168 028
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	6 414	8 072
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	6 414	8 072
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	844	1 215
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	844	1 215
Résultat Financier	5 569	6 857
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0	61 123
		2 720
		0
V - Produits exceptionnels	0	63 843
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0	65 851
		0
		0
VI - Charges exceptionnelles	0	65 851
Résultat Exceptionnel	0	- 2 007
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0

Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	2 060 818	1 335 383
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 895 711	1 498 561
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	165 108	- 163 178
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	754 588	279 251
Prestations en nature	15 595	112 550
Dons en nature	2 962 640	990 085
Total	3 732 823	1 381 886
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	754 588	279 251
Prestations en nature	15 595	112 550
Secours en nature	2 962 640	990 085
Total	3 732 823	1 381 886

FEDERATION DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
DU PAS-DE-CALAIS - SPF 62

38 RUE BAUDIMONT
62008 ARRAS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

Aux membres de la Fédération,

1. OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération du Secours Populaire Pas-de-Calais SPF62, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Motivation de la réserve

Dans le cadre de nos diligences, nos travaux de circularisation fournisseurs réalisés au titre de l'exercice précédent avaient mis en évidence des opérations d'achats potentiellement non comptabilisées pour un montant estimé à 70 000 euros. Aucun avancement du dossier n'a été constaté à ce jour. En conséquence, les comptes annuels demeurent affectés par une sous-évaluation des dettes fournisseurs et des charges afférentes.

2.2. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.3. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.4. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :

- Note « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » relative à la première application du règlement ANC N°2022-06 ainsi que la valorisation des contributions volontaires en nature.
- Section « I- Faits majeurs de l'exercice » relatif aux locaux de la Fédération.

Nous vous informons également que les données figurant dans la partie présentation de l'Association n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par votre trésorier, en vue de l'Assemblée Générale.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE LA FEDERATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comté Départemental.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Signé par Veronique Brault
Le 29 juil. 2026

Fait à PARIS,

Véronique BRAULT doc_bwAZ
tx_DPkoJrD30824
Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	1 029	1 029		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				61 702
	Constructions				232 767
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.	98 470	74 019	24 452	29 848
	Autres immobilisations corporelles	235 357	186 261	49 096	12 330
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	41 307		41 307	34 087
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	51 209		51 209	51 209
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 450		2 450	2 450
	Total II	429 821	261 309	168 512	424 391
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				28 436
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	510 124	145 848	364 277	421 146
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	380 290	16 524	363 766	68 881
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement	341 106		341 106	149 266
COMPTES DE REGULARISATION	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	87 083		87 083	107 589
	Total III	1 318 603	162 372	1 156 231	775 317
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		1 748 424	423 681	1 324 743	1 199 708

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	78 344	78 344
	Fonds propres complémentaires		2 272
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		176 491
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	28 000	28 000
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau	(118 190)	(133 775)
	Excédent ou déficit de l'exercice	165 108	(163 178)
	Situation nette (sous-total)	153 261	(11 846)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	25 922	52 710
	Provisions réglementées		
	Total I	179 183	40 864
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Fonds reportés et dédiés	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	185 530	161 561
Provisions	Total III	185 530	161 561
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES	Total IV		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		76 381
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	798 553	739 982
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	148 993	166 892
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTES	Autres dettes	12 484	14 029
	Produits constatés d'avance		
DETTES	Total V	960 031	997 283
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		1 324 743	1 199 708

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	25 491	11 128
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	466 466	444 343
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	148 146	146 693
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	164 580	162 264
	Mécénats	9 450	9 650
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	433 217	356 918
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	42 376	10 354
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	600 000	
	Utilisations des fonds dédiés	37 211	69 302
	Autres produits	127 468	52 816
Total des produits d'exploitation		2 054 405	1 263 468
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	12 701	
	Variation de stock	28 436	(28 436)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	542 187	651 075
	Aides financières	179 738	200 595
	Impôts, taxes et versements assimilés	28 000	24 780
	Salaires	389 121	313 371
	Cotisations sociales	77 098	75 104
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	68 891	28 809
	Dotation aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	288 491	
	Reports en fonds dédiés	61 179	29 852
	Autres charges	219 025	136 344
Total des charges d'exploitation		1 894 866	1 431 496
RESULTAT D'EXPLOITATION		159 538	(168 028)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			159 538	(168 028)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	1 573		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	4 840		8 072
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			6 414	8 072
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	844		1 215
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			844	1 215
RESULTAT FINANCIER			5 569	6 857
RESULTAT COURANT avant impôts			165 108	(161 171)
	Produits exceptionnels			63 843
	Charges exceptionnelles			65 851
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(2 007)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			2 060 818	1 335 383
TOTAL DES CHARGES			1 895 711	1 498 561
EXCEDENT ou DEFICIT			165 108	(163 178)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature		2 962 640		990 085
Prestations en nature		15 595		112 550
Bénévolat		754 588		279 251
TOTAL			3 732 823	1 381 886
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature		2 962 640		990 085
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations		15 595		112 550
Personnel bénévole		754 588		279 251
TOTAL			3 732 823	1 381 886

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.

En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Fédération du PAS DE CALAIS

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 3 en 2025

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 53 en 2025

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 1 229 en 2025

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 230 en 2025

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer,

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 16

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers combinés (Art. 831-4)

Entité établissant les états financiers combinés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité contributrice

Secours Populaire France – Association Nationale

9 – 11 Rue Froissart 75 140 Paris

Inscription RNA : W751227400

I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La Fédération a vendu son bâtiment d'ARRAS pour 600 K€ le 15/09/2025.

Elle a conservé la jouissance des locaux jusqu'au 15/09/2026.

Démission du Secrétaire Général remplacé par le trésorier et nomination d'un nouveau trésorier.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

II. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les Comptes Annuels ont été établis et arrêtés conformément aux règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (voir paragraphe Changement de méthode comptable).

Par ailleurs, le Secours Populaire Français dispose, pour la production de ses comptes annuels, d'un plan de compte général et analytique spécifiques et de règles de gestion propres, validées par son Conseil d'Administration et applicables à l'ensemble de l'Union ; dans le respect des réglementations comptables en vigueur.

• Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation prévues par la réglementation comptable applicable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

- **Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.**

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fédération du PAS DE CALAIS sont les suivantes :

- Les cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice 2025, pour un produit de cession de 600 000 € et une valeur nette comptable des immobilisations cédées de 288 490,58 €, soit un impact net de 311 509,42 €, sont désormais comptabilisées dans le résultat courant, alors qu'elles étaient antérieurement présentées en résultat exceptionnel.
- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 pour un montant de 26 788,03 € est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement).
- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.

Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024, figurant sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », concernent les remboursements d'IJSS pour un montant de 7 828,19 €.

- À compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes 649000 pour un montant de 22 337,07 € et présentés sur la ligne « Salaires ».

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- **Valorisation des contributions volontaires en nature**

Au regard de la décentralisation et de la particularité du Secours populaire français qui est avant tout une association de bénévoles avec des fonctions très diverses et notamment d'encadrement, le taux horaire a été revalorisé sur la base du SMIC horaire majoré de 50 % + taux de charges sociales de 50 %. Cette nouvelle règle de gestion a été entérinée par le Conseil d'Administration du 12/11/2025. Auparavant, les heures de bénévolat étaient valorisées au SMIC chargé.

Valorisation du bénévolat selon l'ancienne méthode (A)	Valorisation du bénévolat à compter de l'exercice 2025 (B)	Ecart en euros (B)-(A)
558 107 €	754 588 €	251 529 €

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont portés à l'actif en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Etanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice, et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué à la clôture de l'exercice, dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits d'exploitation au titre de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi est notifiée à l'entité. Les subventions pluriannuelles d'exploitation reçues ou attribuées, sont rattachées aux comptes de l'exercice selon la méthode du prorata temporis.

Lorsque ces subventions concernent des exercices ultérieurs, la part non rattachable à l'exercice est comptabilisée en produits constatés d'avance.

S'agissant des subventions d'exploitation dédiées, la fraction non consommée à la clôture

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

de l'exercice des subventions reçues ou attribuées est enregistrée en fonds dédiés.

En conséquence, le résultat de l'exercice ne prend en compte que la quote-part des subventions d'exploitation effectivement consommée au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables au 1er janvier 2020 concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun.

I. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 15 325 € en 2025, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

HONORAIRES DES COMMISAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2025 s'élèvent à 9 744 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- Indemnité prévue par le code du travail
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3,96%
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 2 503,07 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant.

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

Legs donations et assurances vie non enregistrés dans les comptes en produits des fédérations au 31/12/2025 :

Leg MAGNUSZEWSKI Alfreda pour 14 169 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

I. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2025,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2025

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

5.2.1 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	12 660	9 050	633	21 078
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	52 592	0	30 952	21 640
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	96 308	52 129	5 626	142 812
TOTAL	161 561	61 179	37 211	185 530

VI

. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation »

En €uros	Montant
Subventions d'investissements	0
nouvelles au bilan	0
Subventions internationales	0
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0
Subventions régionales	0
Subventions départementales	100 000
Subventions communales	5 670
Subventions des autres états publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	15 688
Subventions Publiques Diverses	0
Subventions emplois aidés	0
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0
Quote-part de subventions virée au résultat	26 788
TOTAL	148 146

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

(VERSION SYNTHETIQUE)

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 aout 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2025 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Costa Rica	7,00 €
Canada	0,00 €
Luxembourg	0,00 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à disposition du public au siège de la Fédération Départementale.

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2025 est de 16.

Répartition des effectifs par catégorie :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens agents de maîtrise	15
Cadres et ingénieurs	
Total	15

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2025 est inhérent à un (des) évènement(s) majeur(s) et inhabituel(s)

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges dont la nature ou la survenance ne relève pas de l'activité courante de l'entité.

Il est précisé que les produits et charges comptabilisés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice se répartissent notamment entre les catégories suivantes :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;

les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres

En €uros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2025
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	0

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La Fédération bénéficie de contributions volontaires en nature qui sont présentées, en pied de compte de résultat pour un montant de 3 732 823 €.

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- Les dons en nature :

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.

Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habilleement d'occasion	0	0
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion- Meubles d'occasions	0	0
Vaisselles d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	1200 heures	

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures de bénévolat (28 230 heures) sont valorisées selon un taux horaire moyen de 26,73 € pour 2025.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2025, le volume horaire a été évalué à 1200 heures.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

VII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2022 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- Les missions sociales,
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
- Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2024. Pour le détail des sommes utilisées en 2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.

- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- conception, réalisation et envoi de publipostages,
- recherche et gestion des legs,
- frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- campagne du Don'actions,
- frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- organisation d'initiatives, braderies,
- initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- frais de recherche de subventions publiques.

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Locaux,

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- administration générale,
- communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2025 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2025 et non encore dépensées au 31/12/2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un excédent de 0 € sur 2025 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant l'excédent de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2025 de la fédération s'élève ainsi à 0 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 029					1 029
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 029					1 029
CORPORELLES	Terrains	61 702				61 702	
	Constructions sur sol propre	554 458				554 458	
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	327 828				327 828	
	Instal technique, matériel outillage industriels	98 470					98 470
	Instal., agencement, aménagement divers	25 649				7 948	17 701
	Matériel de transport	47 748		31 734			79 481
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	113 710		26 328		1 864	138 174
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	34 087		9 726		2 506	41 307
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 263 651		67 788		956 306	375 134	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	51 209					51 209
	Prêts et autres immobilisations financières	2 450					2 450
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	53 659					53 659
TOTAL		1 318 338		67 788		956 306	429 821

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			1 029			1 029
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 029			1 029
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			333 843	7 733	341 576	
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			315 676	1 552	317 228	
	Instal technique, matériel outillage industriels			68 623	5 396		74 019
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			21 775	563	4 638	17 700
	Matériel de transport			41 491	11 700		53 191
	Matériel de bureau, mobilier			111 510	5 724	1 864	115 370
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			892 919	32 667	665 306	260 280
TOTAL				893 947	32 667	665 306	261 309

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 450	2 450	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	510 124	510 124	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 611	3 611	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	376 679	376 679	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		892 864	892 864	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	798 553	798 553		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	20 129	20 129		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122 895	122 895		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 970	5 970		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	12 484	12 484		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		960 031	960 031		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		76 381			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	80 616			(2 272)		78 344
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecarts de réévaluation	176 491			(176 491)		
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	28 000					28 000
Autres réserves						
Report à nouveau	(133 775)	(163 178)		178 764		(118 190)
Excédent ou déficit de l'exercice	(163 178)	163 178		165 108		165 108
Situation nette	(11 846)			165 108		153 261
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	52 710				26 788	25 922
Provisions réglementées						
TOTAL	40 864			165 108	26 788	179 183

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		33 996
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FACTURES NON PARVENUES	8 229	8 229
Dettes fiscales et sociales PROVISION/CONGES PAYES CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES	19 958 5 809	25 767

FED BB 062 0 00000 000085		Fédération du PAS-DE-CALAIS		2025	/	:
CER						
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0	
- Actions réalisées par l'organisme	179 476	159 155	1.2 Dons, legs et mécénat			
- Versements à un organisme central ou à	2	0	- Dons manuels	164 580	162 264	
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0	
- Actions réalisées par l'organisme	601	2 394	- Mécénat	9 450	9 650	
- Versements à un organisme central ou à	8 323	16 166	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	60 875	0	
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	0				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0				
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0				
TOTAL DES EMPLOIS	188 402	177 715	TOTAL DES RESSOURCES	234 905	171 914	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	52 129	866	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 626	6 667	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	
TOTAL	240 531	178 581	TOTAL	240 531	178 581	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	2 615 415	734 244	- Bénévolat	754 588	279 251
- Réalisées à l'étranger	29 723	30 341	- Prestations en nature	15 595	112 550
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	9 930	6 098	- Dons en nature	2 205 068	496 126
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	320 184	117 244			
TOTAL	2 975 252	887 927	TOTAL	2 975 252	887 927

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	96 308	102 109
(-) Utilisation	5 626	6 667
(+) Report	52 129	866
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	142 812	96 308

CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	164 580	164 580	162 264	162 264
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	9 450	9 450	9 650	9 650
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	60 875	60 875	0	0
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	53 069		54 992	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	319 273		314 618	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 225 838		575 144	
3-SUBVENTIONS	148 146		149 413	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	42 376	0	0	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	37 211	5 626	69 302	6 667
TOTAL	2 060 818	240 531	1 335 383	178 581
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	958 073	179 476	892 613	159 155
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	50	2	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	4 670	601	14 673	2 394
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	64 730	8 323	99 063	16 166
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	23 093	0	22 858	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	92	0	0	0
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	747 600	0	439 503	0
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	36 223	0	0	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	61 179	52 129	29 852	866
TOTAL	1 895 711	240 531	1 498 561	178 581
EXCEDENT OU DEFICIT	165 108	0	-163 178	0

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	754 588	754 588	279 251	279 251
- Prestations en nature	15 595	15 595	112 550	112 550
- Dons en nature	2 205 068	2 205 068	496 126	496 126
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	0		0	
- Dons en nature	757 572		493 959	
TOTAL	3 732 823	2 975 252	1 381 886	887 927
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	3 019 043	2 615 415	1 034 450	734 244
- Réalisées à l'étranger	58 959	29 723	68 593	30 341
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	19 697	9 930	13 785	6 098
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	635 125	320 184	265 059	117 244
TOTAL	3 732 823	2 975 252	1 381 886	887 927



Compte de résultat – Evolution des produits d’activités
inscrits au compte de résultat

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : 2025

En euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Vente de biens et services	491 957	455 471
Concours publics et subventions d'exploitations	148 146	146 693
Dons manuels	164 580	162 264
Mécénats	9 450	9 650
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Contributions financières	433 217	356 918
Reprises sur provision et transferts de charges	42 376	10 354
Utilisations des fonds dédiés	37 211	69 302
Participations des destinataires de la solidarité	21 459	28 690
Produits d'initiatives	85 076	24 126
Autres produits	20 934	0
TOTAL	1 454 405	1 263 468



Actif - Stocks

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : 2025

En Euros	Stocks au 01/01/2025	Reprise de stocks au 31/12/2025	Nouveaux stocks au 31/12/2025	Stocks au 31/12/2025
Stocks des autres approvisionnements	0	0	0	0
Stocks des marchandises	28 436	28 436	0	0
TOTAL	28 436	28 436	0	0



Actif - Produits à recevoir

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085

Exercice : 2025

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Avances et acomptes versés sur commande	0
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances:	0
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	0
<i>Autres</i>	0
Produits à recevoir	15 000
TOTAL	15 000



Actif - Mouvements de trésorerie

Fédération du PAS-DE-CALAIS - FED BB 062 0 00000 000085			
Exercice : 2025			
En Euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice	
Valeurs mobilières de placement	149 266	341 106	
Placements divers	700	247 857	
OPCVM	0	0	
Fonds National de Solidarité	148 566	93 249	
Comptes courants	98 882	83 982	
Caisses	8 707	3 101	
TOTAL	256 854	428 189	